

BETTANT

ÉDITO

Ça y est, nous sommes en ÉTÉ et même si le temps est instable, la canicule va peut-être faire partie de notre paysage.

Aussi, sachez qu'à la mairie nous avons dressé une liste pour éventuellement intervenir auprès de personnes, essentiellement seules, pour savoir si tout va bien, si la température ne monte pas trop haut et complique leurs vies quotidiennes. N'hésitez pas, si nécessaire, à vous signaler à la mairie ou auprès des élus.

Nous recevons régulièrement des informations de restrictions d'eau de la Préfecture mais, pour l'instant, c'est essentiellement l'ouest du département ainsi que la Dombes qui sont déjà en grande difficulté. Si la canicule s'installe cela va impacter notre besoin en eau.

Je ne peux donc que vous inciter à faire très attention à votre consommation car les sources et nappes ne sont pas au plus haut et l'eau va devenir un produit rare. Soyons solidaires les uns des autres !

En espérant que cet été apporte du repos et un peu de sérénité à tout le monde. Profitez bien de ces moments privilégiés.

La Maire, Marie-Françoise VIGNOLLET



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 15h00 - 17h00

Samedi : 10h00 - 12h00 | Un samedi sur deux

Fermé le mercredi

- ▶ Cependant le secrétariat municipal est joignable hors de ces horaires.
- ▶ Si **URGENCE**, appeler le numéro 06 77 81 84 09

L'ÉQUIPE DU BULLETIN

L'équipe de rédaction remercie tous les annonceurs qui, au fil des années par leur soutien financier, ont toujours répondu présents, permettant ainsi de réaliser un bulletin municipal plus dense et plus coloré.

Merci également aux habitants de Bettant qui, à un moment ou à un autre, se sont joints à l'équipe de rédaction pour donner des articles.

La rédaction

Conception et réalisation
Armano Studio



CLAUDIE PINEL, NOTRE NOUVELLE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Mme Claudie Pinel avait occupé le poste de secrétaire de mairie (12 heures par semaine) à Bettant d'octobre 2017 à février 2019, puis elle était partie à la mairie de Torcieu.

En novembre 2022, suite à l'arrêt pour maladie de Mme Géraldine Carpentier secrétaire en poste à 12 heures par semaine, Claudie avait effectué son remplacement. Elle a été titularisée sur le poste de secrétaire polyvalente le 1^{er} mars 2023 suite à la démission de Mme Carpentier.

Elle est présente en mairie le mardi toute la journée et le vendredi après-midi. Elle s'occupe notamment de la comptabilité et du budget.

«Je suis contente de revenir à Bettant» (cf Claudie Pinel).

Nous lui souhaitons un bon retour parmi nous.

SOMMAIRE

L'édito	1
La mairie	2
Claudie Pinel	2
Nos doyennes s'en sont allées ...	2
Calendrier des manifestations	3
État civil	3
Collecte sélective	3
Le budget 2022 de la commune .	4
Les brèves de Bettant	5
Petit rappel sur l'ambrosie	5
Travaux prévus en 2023	6
L'adduction en eau potable de Bettant	7
Dépôts sauvages :	
Arrêté municipal	8
Frelon asiatique	9
La recette	8
Amicale des boules de Bettant ..	9
Bettant en images	10
Nos partenaires	12

NOS DEUX DOYENNES S'EN SONT ALLÉES...

À un mois et demi d'intervalle ... Et pourtant, nous espérions vraiment pouvoir fêter nos deux belles centenaires.

Rose Corat nous a quittés le 19 décembre 2022 à l'aube de ses 99 ans puisqu'elle était du 1^{er} janvier. Paulette Miquet à l'aube de ses 99 ans le 11 février 2023. Elle aurait eu 99 ans le 21 juin. Elles ont toutes les deux eu le bonheur de connaître leurs arrière-petits-enfants.

La vie ne les a pas ménagées ni l'une ni l'autre et c'est peut-être ce qui leur a permis de vivre si longtemps. Elles étaient toutes les deux autonomes à leur domicile.

Mme Corat était très discrète et ne participait pas aux différentes manifestations de la commune.

Nous la rencontrons lors de la remise des colis aux aînés. C'était une femme très avenante et agréable.

Paulette était présente aux conseils municipaux et aux vœux. Elle avait été si heureuse de découvrir que nous continuions sa tradition : faire les escargots ... comme elle le faisait lorsque son fils Jean-Pierre était maire de la commune. La différence c'est qu'elle en préparait 450 toute seule.

Paulette était une des rares personnes à être présente à nos conseils municipaux qu'elle avait, à la fin, beaucoup de mal à suivre, la surdité l'ayant malheureusement atteinte.

Lorsque nous croisons sa voiture verte patchwork, nous avons le réflexe de faire plus attention. Elle a conduit jusqu'au début de l'année dernière et cela a été très difficile pour elle de prendre la décision de ne plus conduire et ainsi perdre son autonomie.

Paulette nous a fait cadeau de ses archives lorsqu'elle s'occupait du fleurissement de la commune.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

2^e SEMESTRE 2023

DIMANCHE 23 JUILLET

Fête champêtre - Comité des fêtes

SAMEDI 9 ET DIMANCHE 10 SEPTEMBRE

Montée historique des vieilles voitures

DIMANCHE 1^{er} OCTOBRE

Vente de diots - Comité des fêtes

VENDREDI 10 NOVEMBRE

Repas bénévoles - Comité des fêtes

ÉTAT CIVIL 1^{er} SEMESTRE 2023

NAISSANCES

Liste arrêtée au 15/06/2023

Lewis Maël Jua-Maesha BARAKI-BAROINI
né le 27 décembre 2022

Nour Myriam Catherine RAVENEAU née le 23 janvier

Khiara LAUBEPIN née le 24 janvier

Etann Benoît David PERRET né le 10 février

Abigael Maggie BEVERLOO née le 27 avril

Elna PEGUET née le 23 mai

Eden Emilie Solange GUEDJ JOLIET née le 15 juin

Nous présentons toutes nos félicitations aux familles.

DÉCÈS

- Marie-Claude Jeanne SALVI née CERNEAZ - 20 janvier
- Paulette Jeanne Marie MIQUET née RINGUET -
11 février à Ambérieu-en-Bugey

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.



**Armano
studio**
graphiste

CRÉATION
VISUELLE
P R I N T
06 73 68 73 40
nadine@armano-studio.com
4 rue Marius Berliet
Ambérieu/Bugey (01)

COLLECTE SÉLECTIVE 2^e SEMESTRE 2023

ORDURES MÉNAGÈRES

→ Les ordures ménagères sont récoltées
une semaine sur deux le VENDREDI MATIN.



13 juillet	6 octobre	2024
28 juillet	20 octobre	12 janvier
11 août	3 novembre	26 janvier
25 août	17 novembre	9 février
8 septembre	1 décembre	23 février
22 septembre	15 décembre	8 mars
	29 décembre	

SACS JAUNES

→ Les sacs de tri jaunes sont récoltés **une semaine sur deux le JEUDI MATIN.**

6 juillet	12 octobre	2024
20 juillet	26 octobre	4 janvier
3 août	9 novembre	18 janvier
17 août	23 novembre	1 février
31 août	7 décembre	15 février
14 septembre	21 décembre	
28 septembre		

Veillez sortir les bacs et les sacs la veille au soir de la collecte et n'oubliez pas de rentrer les bacs vides le soir après la collecte.

POUBELLES JAUNES | POUBELLES NOIRES

Comme vous avez pu le constater à plusieurs reprises, les éboueurs ne sont pas passés dans le village suite à différentes raisons (grève, camion en panne...).

La commune n'a aucune responsabilité dans ces défauts de passage puisque c'est la communauté de communes qui gère ce domaine. Lorsque nous en avons connaissance, et bien souvent seulement la veille, la seule solution que nous ayons pour être réactifs c'est de mettre l'info sur **PANNEAU POCKET** qui est notre moyen de communication officiel.



Aussi, nous vous invitons vivement à installer l'application gratuite sur vos téléphones portables :

- > Aller sur « PlayStore » ou « AppStore » ou « AppGallery »
- > Taper « Panneau Pocket »
- > Cliquer sur « installer » ou « obtenir »
- > Et cliquer sur le  à côté du nom de la commune qui vous intéresse.

À noter : de nombreuses communes alentours ont également l'application dont Ambérieu).

Quoi qu'il en soit, si vous avez sorti vos poubelles et que vous constatez que le camion poubelles n'est pas passé, **merci de les rapatrier chez vous** afin qu'elles ne soient pas détériorées au bord de la route.

Dorénavant, si cela devait se passer, nous nous verrions dans l'obligation, pour des raisons sanitaires évidentes, d'appliquer l'arrêté de dépôts sauvages sur la voirie (Arrêté n° 26/2023 du 06 avril 2023).

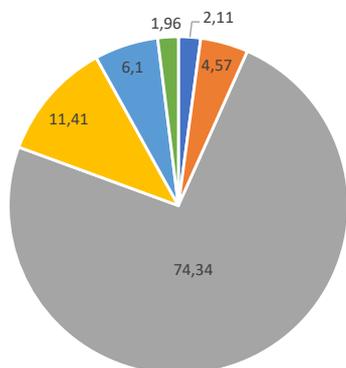
LE BUDGET 2022 DE LA COMMUNE

La commune de Bettant gère trois budgets. Le budget principal et deux budgets annexes : le budget « Marronniers » et le budget « assainissement ». Tout budget se répartit en deux sections : la section fonctionnement et la section investissement.

LA SECTION FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

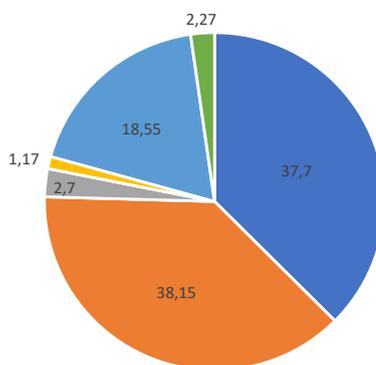
Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :



- Remboursement assurance
- Produits de service
- Impôts et taxes
- Dotations
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels

Les recettes fiscales et les dotations représentent l'essentiel des recettes de la commune.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Fond de péréquation
- Amortissements
- Autres charges de gestion courante
- Intérêts emprunts

En 2022, le montant de ces dépenses est de 427 540.10€ soit une hausse de 8% par rapport à 2021.

Les recettes ont quant à elles augmenté de 7.33% par rapport à 2021 (cette année 498 460.83€).

Un budget est octroyé chaque année à l'école afin d'assurer l'achat de fournitures. Il reste inchangé en 2022 soit 5 000.00€

La Mairie verse également une aide à l'association ARSEG (Association Restaurant Scolaire Étude Garderie) au travers d'une subvention de 11 000.00€ pour l'année 2022 (8 000.00€ en 2021) ainsi qu'à d'autres associations de Bettant (chasse, gym, foot, boules, sou des écoles) et à d'autres associations caritatives extérieures à Bettant.

LA SECTION INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Elle regroupe en dépenses, les diverses acquisitions ou les travaux nécessaires pour la commune dans la mesure de ses moyens. Elle est financée en partie par la section fonctionnement et par des subventions.

En 2022, la commune a terminé les travaux d'accessibilité (la dernière phase). Elle a entrepris des travaux au local foot (remise aux normes des vestiaires subventionnée en partie par la Région, la FAFA et la CCPA).

L'installation des 2 plateformes pour les bacs à ordures à la Charme et à la petite Charme (demande de la CCPA) a été réalisée.

La réfection de la rue des Marronniers et de la rue Pisse Vieille afin de créer des places de parking et de fluidifier la circulation ainsi que les travaux de consolidation du chemin de la Rochette sont terminés.

Les montants des dépenses liées à ces travaux ont malheureusement augmenté en cours d'année :

Désignation	Enveloppe globale des travaux HT	Part du SIERA	Part de la CCPA	Part du Département	Part de la Commune
Chemin de la Rochette	19 610.00€	8 610.00€	5 500.00€		5 500.00€
Parking des Marronniers	24 295.85€		9 534.02€	5 227.80€	9 534.03€
Rue des Marronniers	11 503.40€		4 026.19€	3 451.02€	4 026.19€
Rue Pisse Vieille	9 818.00€		3 436.30€	2 945.40€	3 436.30€
TOTAL	65 227.25€	8 610.00€	22 496.51€	11 624.22€	22 496.52€

Si vous êtes venus à la mairie, vous avez pu voir les transformations effectuées à l'accueil (peinture, bureau d'accueil modifié).

LES BUDGETS ANNEXES

Le budget des Marronniers a pu supporter la création d'un parking supplémentaire pour le restaurant. Ce parking (réservé à la clientèle) a été créé sur le terrain appartenant à la commune afin de libérer les trottoirs de la route de Torcieu et permettre aux riverains de circuler plus aisément.

Le budget « assainissement » garde en section investissement une somme conséquente en vue de la réparation éventuelle de la station. Ce budget devrait disparaître quand la Communauté de Commune prendra la compétence assainissement (en 2026).

■ BRÈVES DE BETTANT

FIN DU PARTENARIAT AVEC LA CRÈCHE «CHAPERON ROUGE»

Suite au retrait de 2 communes du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) la caisse d'Allocation Familiale a baissé les subventions versées pour la crèche.

La commune de Bettant s'est donc retrouvée dans l'obligation de mettre fin à son partenariat avec la crèche «Chaperon Rouge». La commune avait réservé 2 berceaux pour des enfants de Bettant. Ce contrat prend fin le 31 juillet 2023.

ADMINISTRATION

Les demandes de cartes d'identité et de passeports ne peuvent plus être réalisées à la mairie de Bettant. La mairie ne dispose pas du matériel nécessaire.

Afin d'établir vos papiers, vous devez prendre rendez-vous dans des mairies plus importantes par exemple :

- La mairie d'Ambérieu-en-Bugey.
- La mairie de Lagnieu.
- La mairie de Meximieux.

RESTAURANT SCOLAIRE

Une machine à laver a été installée au niveau du vestiaire de la cantine. Elle servira autant au restaurant scolaire qu'à l'école.

MARATHON DE LA BIODIVERSITÉ

Les 230 arbustes plantés avec l'aide de jeunes en service civique d'Unis Cité se portent bien malgré la sécheresse de l'année dernière (seulement une ou deux disparitions aucunement liées à la sécheresse).

Les 3 arbres fruitiers achetés par la Commune et plantés par les élèves de Mme Laurent poussent bien. Le noyer planté près de la bibliothèque a malheureusement été dégradé volontairement mais il a redressé la tête !

PLANTATIONS PLACE DE LA MAIRIE

Des fraisiers et des tomates cerises ont de nouveau été mis en place dans les bacs en bois pour les petits gourmands à la sortie de l'école ! (ou les grands gourmands à la sortie de la mairie ?)

SITE INTERNET DE LA MAIRIE

La mairie de Bettant dispose d'un site internet : www.mairie-bettant.fr

Vous pouvez y consulter les actualités du village (concerts, exposition et autres manifestations), les délibérations du Conseil Municipal et des informations pratiques (adresse mail de la mairie, horaires d'ouverture...).

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Recensement de la population aura lieu en 2024. Cette enquête se déroulera du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024.

UN PETIT RAPPEL SUR L'AMBROISIE

Nous vous rappelons que l'ambroisie est une plante très allergisante. Son pollen provoque le rhume des foins et des crises d'asthme.

Le code de la santé publique (articles L.,D., ou R. 1338) classe les ambrosies comme des espèces nuisibles à la santé humaine et impose l'obligation de lutte par l'arrachage systématique des plants (attention : mettre des gants pour l'arrachage).

Il existe 3 espèces d'ambroisie, malheureusement bien présentes dans notre région :

Selon l'espèce, de 10 cm à 4 m de hauteur



Ambroisie à feuilles d'armoise

Ambrosia artemisiifolia L.

- Annuelle
- De 0.10m à 2.50m
- Champs, bords de rivières, bords de route
- Commune dans une grande partie de l'Europe à l'exception de la zone méditerranéenne



Ambroisie à épis lisses

Ambrosia psilostachya DC.

- Pérenne
- De 0.10m à 0.90m
- Champs abandonnés, bords de route
- Assez rare et dispersée dans toute l'Europe



Ambroisie trifide

Ambrosia trifida L.

- Annuelle
- De 0.40m à 4.00m
- Champs
- Rare en Europe, populations localisées

Dans l'Ain, nous trouvons essentiellement l'ambroisie à feuilles d'armoise et l'ambroisie trifide. Ces 2 espèces se reproduisent rapidement en émettant jusqu'à 10000 graines par pied.

Mais désormais, il faut aussi être extrêmement vigilants à l'ambroisie à épis lisses.

En effet, cette ambroisie est vivace contrairement à ses deux autres cousines. Elle se propage via ses rhizomes souterrains. Elle est originaire de l'ouest des États-Unis, et est déjà présente en France dans certaines régions autour de la nôtre !

Si vous apercevez des plants, vous pouvez contacter le référent ambroisie (Mme Jourdain au 06 38 18 88 38) afin de cartographier l'emprise de l'ambroisie sur Bettant.

TRAVAUX PRÉVUS EN 2023

1. Remplacement des luminaires

Un dispositif d'aide exceptionnel a été proposé par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) aux Communes pour faciliter et amplifier le «relampage» de leurs bâtiments communaux.

C'est pourquoi la commune a entrepris en 2023 d'équiper ses bâtiments communaux en lampes LED en vue de réaliser des économies d'énergie.

Les dépenses se répartiront comme suit :

Relampage des bâtiments communaux

Montant global HT	29706.15€
Part de la Commune	8764.92€
Part de la CCPA	15000.00€
Part du Département	5941.23€

2. Travaux de voirie

Des travaux de réfection de chaussées vont être entrepris en 2023 et concernent la rue du Carré Gallet, la rue de sous le Bourg, la rue du Pollon et le chemin de la Passerelle.

Ces travaux sont éligibles aux fonds de concours mis en place par la CCPA qui finance à hauteur de 50% le montant des dépenses. D'autres demandes de subventions sont en cours pour ce projet.

3. Mise en peinture des bureaux de la mairie

Les deux bureaux de la mairie (le secrétariat et la salle de réunion) seront repeints.

4. Réalisation d'une fresque

Comme vous avez pu le voir, le transformateur à l'entrée de Bettant, route d'Ambérieu a été recouvert d'une fresque grâce à une subvention d'Enedis.

5. Point fibre

Une bonne et une moins bonne nouvelle. Le déploiement de la fibre est terminé sur Bettant, mais le village est partagé en 2 zones qui seront mises en service commercialement à des dates différentes.

Le SIEA nous annonce une mise en service pour août (c'est bien août 2023) pour toute la partie du village située entre la rue des marronniers et la sortie de Bettant côté St Denis. Le reste du village devrait avoir 4 mois de décalage soit une mise en service commerciale pour décembre 2023.

Le quartier du haut est raccordé sur les boîtiers de distribution de Vaux-en-Bugey. Nous dépendons de l'avancement du déploiement de la fibre à Vaux-en-Bugey prévue sur la fin d'année 2023...

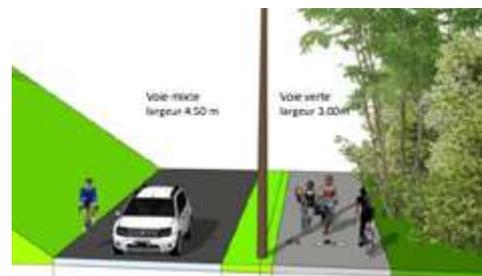
Pour en savoir plus, allez sur le site de SIEA : <http://reso-liain.fr>

6. Point piste cyclable

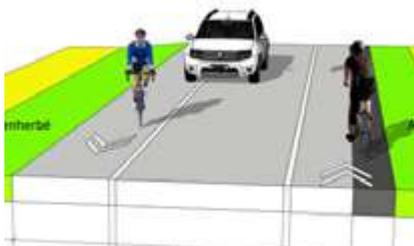
Le projet de la piste cyclable porté par la CCPA avance, Bettant est concerné par 2 projets : La piste cyclable d'Ambérieu gare à Bettant et celle de Bettant à Torcieu.

Quelques explications sur les différentes solutions pour réaliser une piste cyclable

- 1) Si le terrain à côté de la chaussée appartient au gestionnaire le permet, on peut réaliser une piste cyclable indépendante de la chaussée (largeur de 3 m mini), c'est une voie verte.



- 2) Si la route peut être élargie de chaque côté, on peut créer un CVCB (Chaussée à Voie Centrale Banalisée). Il y a une voie unique pour les véhicules et les cyclistes. Les piétons marchent de part et d'autre de la chaussée. En cas de croisement, les véhicules se croisent sur la piste cyclable.



- 3) Si le chemin est actuellement interdit aux véhicules, il sera aménagé uniquement en piste cyclable/piéton



- 4) Si la largeur de la chaussée et les terrains contigus n'appartiennent pas au gestionnaire. Pas de changement seulement un peu de marquage au sol ...



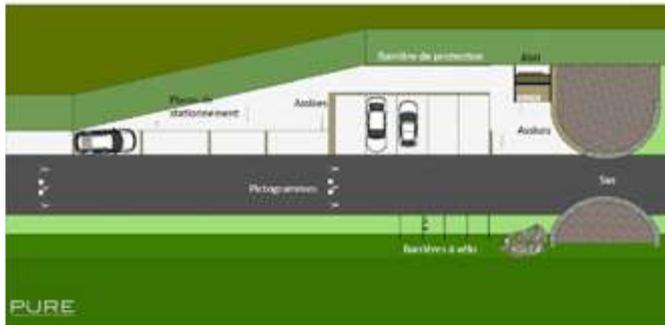
Piste cyclable entre Ambérieu Gare et Bettant

Le schéma retenu sur la commune de Bettant est le suivant, mais des points notamment sur la rue de l'Albarine restent à préciser.



Piste cyclable entre Bettant et Torcieu

Le schéma retenu est plus avancé, nous sommes plutôt sur une piste loisir et promenade. La route ne pouvant pas être fermée aux véhicules routiers, il fallait trouver des solutions pour ralentir la circulation et accueillir les promeneurs. Sur Bettant, 2 aménagements (sortie du village, et au Mollard) seront réalisés et 1 aménagement au pont Martin.



Sortie du village : Création d'un parking et d'une aire d'accueil

Halte au lieu-dit « le Mollard »



Et au pont Martin (commune Torcieu)

Et au-delà, la piste continuera son chemin jusqu'au hameau de Monferrand, avec d'autres haltes et un autre accès par le pont de l'ancienne gare de Torcieu.

L'ADDUCTION EN EAU POTABLE DE BETTANT

L'alimentation en eau potable de Bettant provient de deux réservoirs.

Le réservoir de la Rochette d'une capacité d'environ 130m³



Le réservoir de La Rochette est alimenté gravitairement par le captage de 2 sources situées à quelques centaines de mètres et environ 10 et 20m plus haut en altitude au lieu-dit « Le minerai ».

Le réservoir de La Verne est alimenté gravitairement par 3 captages de sources situées au-dessus du réservoir.

Ces structures, réservoirs et captages, datent des années 1950.

Une chloration est effectuée à intervalles réguliers au niveau des réservoirs afin d'éliminer les éléments pathogènes éventuellement présents.

Les deux réservoirs sont situés en altitude par rapport au village garantissant ainsi une pression constante aux robinets sans l'intervention d'une pompe pour la mise en pression.

Les écarts entre le débit des sources et la consommation du village sont absorbés par les variations des niveaux d'eau dans les réservoirs.

Lors d'une coupure de courant, les sources coulent toujours et les réservoirs se remplissent. Les habitants ont donc toujours de l'eau aux robinets. L'approvisionnement en eau est toujours assuré. Il n'y a que la chloration qui n'est plus réalisée.

Si le débit des sources est trop important par rapport à la consommation, généralement en période hivernale, les réservoirs sont maintenus au niveau max par l'écoulement via le trop plein afin d'éviter les débordements.

A l'inverse, si le débit des sources est insuffisant par rapport à la consommation, suite à l'augmentation de la consommation d'eau des habitants de Bettant ou une période de sécheresse comme c'est le cas régulièrement en été, les réservoirs se vident. Dans ce cas, ils sont réalimentés par un pompage dans la nappe phréatique des puits de l'Albarine sur le territoire de la commune d'Ambérieu.

Dans tous les cas, le réseau peut être secouru par le système d'interconnexion avec les autres communes gérées par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région d'Ambérieu (SIERA).

Le réservoir de la Verne d'une capacité d'environ 110m³



Intérieur du captage. Le débit semble dérisoire.

Captage au lieu-dit « Le Minerai »

ARRÊTE MUNICIPAL PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES DÉPÔTS SAUVAGES

Article 1

Les dépôts sauvages des déchets (notamment ordures ménagères, encombrants, cartons, métaux, gravats, etc.) et décharges brutes d'ordures ménagères sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune. Le dépôt et la présentation sur la voie publique des déchets ménagers et assimilés ainsi que des encombrants doit être effectué conformément aux jours, heures de collecte et autres prescriptions prévues par le règlement de service.

Article 2

Toute personne qui produit ou détient sur ses terrains des dépôts sauvages de déchets ou décharges brutes d'ordures ménagères dans des conditions de nature à porter atteinte à la santé publique est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination et ce, conformément au règlement de service.

Article 3

En cas d'infraction au règlement de service, le producteur ou le détenteur de déchets sera avisé des faits qui lui sont reprochés ainsi que des sanctions appliquées. Il sera informé de la possibilité de présenter ses observations, écrites ou orales, dans un délai de dix jours, le cas échéant assisté par un conseil ou représenté par un mandataire de son choix. Les sanctions sont calculées en fonction de l'impact financier du dépôt sauvage et des coûts nécessaires à sa résorption ainsi que proportionnellement à l'impact écologique et environnemental. Les sanctions seront appliquées selon le barème ci-après défini :

- Pour les personnes physiques :

Nature de dépôt	Volume du dépôt sauvage	Amende
Ordures ménagères ou déchets recyclables en sacs	Moins de 1 m ³	150€
	Plus de 1 m ³	500€
Autres types de déchets	Moins de 1 m ³	200€
	De 1 à 3 m ³	1500€
	Plus de 3 m ³	2500€

En cas de réitération des faits dans les 3 ans suivant la dernière sanction, le montant de la nouvelle amende sera doublé.

En cas de déchets polluants ou dangereux (notamment amiante), la Commune refacturera, en sus de l'amende, la prestation de prise en charge de ces déchets par une entreprise spécialisée.

- Pour les personnes morales :

Aucune distinction n'est établie en fonction de la nature du dépôt

Volume du dépôt sauvage	Amende
Moins de 1 m ³	1 000€
De 1 à 3 m ³	5 000€
Plus de 3 m ³	7 500€

En cas de réitération des faits dans les 3 ans suivant la dernière sanction, le montant de la nouvelle amende sera doublé.

En cas de déchets polluants ou dangereux (notamment amiante), la Commune refacturera, en sus de l'amende, la prestation de prise en charge de ces déchets par une entreprise spécialisée.

Article 4

Sur demande la Commune, la Brigade de Gendarmerie Nationale d'Ambérieu-en-Bugey sera chargée d'identifier l'auteur des faits ou le propriétaire du véhicule mis en cause. Elle communiquera ses éléments via un rapport d'identification.

Article 5

Le présent arrêté, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Article 6

Madame le maire, Madame la lieutenant, commandant la communauté de brigades d'Ambérieu-en-Bugey, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La recette

TOAST AVOCAT & BURRATA

POUR 2 PERSONNES • 4 tranches pain campagne • 1 avocat • 1 burrata (ou mozzarella) • 1/2 citron jaune • Coriandre • Échalote • 1 gousse ail

Faites griller les tranches de pain au grille-pain ou au four.

Pendant ce temps, écrasez l'avocat dans un bol. Ajoutez le jus de citron, du sel, du poivre, la coriandre, l'échalote puis mélangez.

Épluchez et coupez l'ail en deux puis en frottez les tranches de pain.

Étalez le mélange à l'avocat sur le pain. Disposez ensuite les morceaux de burrata par-dessus. Ajoutez un filet d'huile d'olive et c'est prêt.

A manger à l'apéritif, en entrée ou en plat accompagné par une bonne salade verte.

Bon appétit

FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité¹ et la santé des abeilles².



Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS³, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

2022 : des indicateurs à la hausse

La saison 2022 a été une année très tendue en termes de présence du frelon asiatique sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, où le **nombre de nids découverts a explosé** (augmentation de +93% par rapport à 2021).

Sans préjuger de l'évolution attendue cette année, la campagne 2022 nous incite à la plus grande vigilance pour 2023. **Il est donc essentiel de déclarer, nous comptons sur vous !**

Section apicole GDS Auvergne Rhône-Alpes



¹ Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016

² Arrêté du 26 décembre 2012

³ FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

AMICALE DES BOULES DE BETTANT

L'association est située route de St Denis, à côté de l'école. Les membres de l'amicale se réunissent tous les mardis et vendredis après-midi de 15h à 19h. La bonne ambiance et la convivialité sont très appréciées des joueurs. Vous êtes tous invités à venir jouer aux boules mais également à la belote, à la coinche et à des jeux de société.

Les membres de l'association seront très heureux de vous accueillir. Une adhésion d'un montant annuel de 10€ vous sera demandée. Elle vous permet d'être assuré lors de votre présence.

Le tournoi prévu le 1^{er} juin 2023 a été annulé faute de participants.

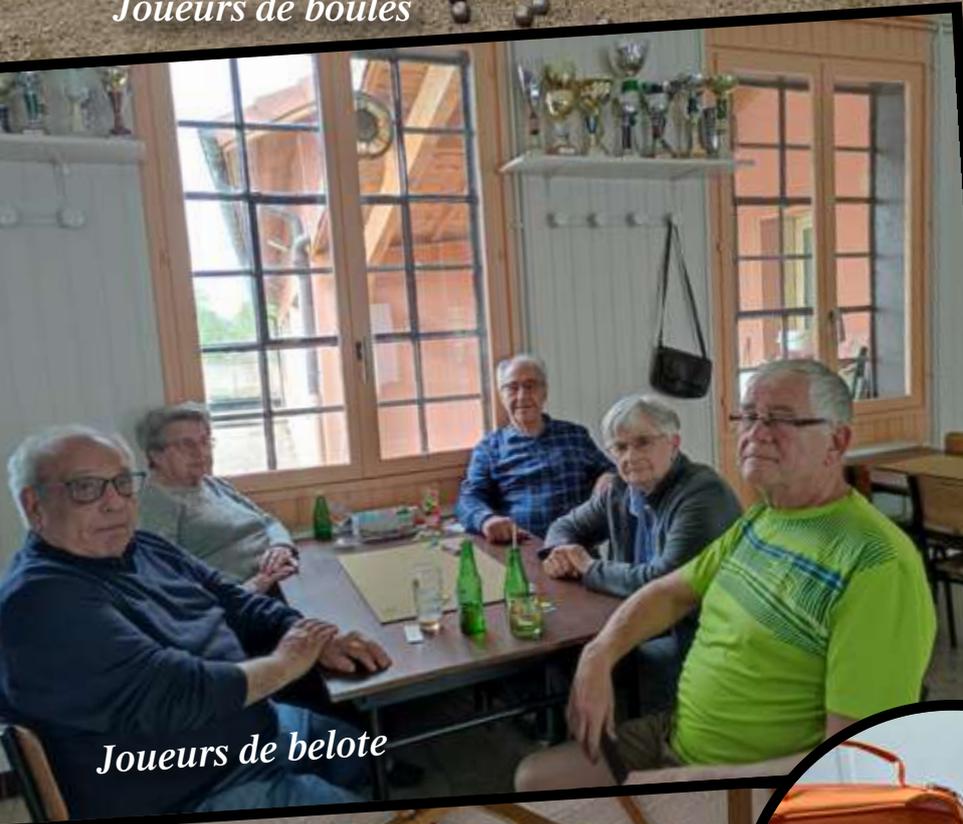
L'amicale a fait réaliser la réfection de tous les terrains.

Le bureau est composé de Joseph Cali, président; Jean-Luc Vuadel, trésorier; François Longo, trésorier adjoint; Philippe Doualle, secrétaire; Pierre Perrin, secrétaire adjoint; Sully Mussard, Robert Creux, membres. La liaison avec la fédération de boules est assurée par Bruno Mattia.





Joueurs de boules



Joueurs de belote



Cérémonie du 8 mai



Objets trouvés



Concert harmonie musicale 13 mai



Nettoyage du cimetière



Avant



Après



Repas des aînés

BETTANT EN IMAGES ...



Fresque coin abeille et truite



GUILLET PEINTURE

Peinture Intérieure et Extérieure
Revêtement Sols et Murs
Décoration
Peinture Façade



01500 BETTANT



06 70 02 25 95 

COSINUS

INGÉNIERIE DU BÂTIMENT ET VRD

**21 personnes
à votre service**

**26 ans d'expérience
auprès des collectivités**

Maîtrise d'œuvre
Économie de projet
Suivi de travaux
Aménagements extérieurs
Réseaux
Chauffage
Climatisation
Électricité

Enerpol

INGÉNIERIE DES FLUIDES

Eurl O'STÈRE

PIERRE RAMBAUD
580 rue de l'Albarine
01500 BETTANT



**VENTE DE BOIS
DE CHAUFFAGE SEC
EN STERES OU EN MOULES
EN 50 CM, 33 CM et 25 CM**

06 80 75 67 32

**Livraison à domicile 20 kms
autour d'Ambérieu-en-Bugey**

BUGEY DIESEL

BOSCH CAR SERVICE

ADA LOCATION
DE VEHICULES



04 74 38 13 86

110, rte de St Denis - 01500 BETTANT

Hervé Curt et Christophe Zelindre

www.espace-apicole.com

Les produits du terroir local pour votre plaisir

**Miels et produits dérivés de la ruche
Tous types de verrerie
Cartons d'emballage
Matériels apicoles**

ESPACE APICOLE DE L'AIN
580 rue de l'Albarine
01500 BETTANT
Tél. 04 74 46 42 96
espace.apicole01@orange.fr



**POUR PROFESSIONNELS
ET PARTICULIERS**